

Prévisions économiques Uniopss/Uriopss pour 2020-2021¹ au 09 septembre 2020²

Croissance et Prix (en %)	Prévisions 2020	Prévisions 2021
Taux de croissance PIB (moyenne annuelle)	-9% *	+7%
Inflation (en moyenne annuelle)	+ 0,4 %	+0,5%

* Insee Point Conjoncture 8 septembre 2020- NB : sur la difficulté des prévisions post- crise, voir le chapitre 1 du Document de Rentrée sociale.

SMIC / Minimum garanti **	2020	Prévisions 2021
SMIC horaire	10,15 € au 1 ^{er} janvier	10,27 € au 1 ^{er} janvier 2021
Minimum garanti	3,65 € au 1 ^{er} janvier 2020	3,68 € au 1 ^{er} janvier 2021

** voir chapitre 12 « Prix et salaires » du Document de Rentrée Sociale

Plafond Sécurité Sociale	2020	Prévisions 2021 ³
Plafond mensuel	3 428 €	3 483 €
Plafond annuel	41 136 €	41 796 €

Barème de la taxe sur les salaires Métropole			
Taxe sur les salaires	Payable En 2020	Payable En 2021 ⁴	Taux
Tranche inférieure à :	≤ 7 924	≤ 8004	4,25 %
Tranche comprise entre :	> 7 924 et ≤ 15 822 €	> 8004 et ≤ 15 981	8,50 %
Tranche supérieure :	> 15 822 €	> 15 981	13,60 %

Barème de la taxe sur les salaires Départements d'outre-mer	
2021	Taux applicable
Guadeloupe Martinique La Réunion	2,95 %
Guyane Mayotte	2,55 %

Conventions collectives : les préconisations des syndicats ou groupements d'employeurs⁵

Valeurs moyennes	2020 ^{VA}
Convention collective du 31 octobre 1951	4,447 € au 1 ^{er} /07/2018
Convention collective du 26 août 1965 UNISSS	5,256 € au 1 ^{er} /01/2017
Convention collective du 15 mars 1966	3,80 € au 1/02/2019
CHRS : Accords collectifs	3,80 € au 1/02/2019
Croix Rouge	4,48 € au 1 ^{er} /06/2017
Branche aide à domicile	5,38 € au 1 ^{er} /08/2016 ⁶
CCN Alisfa (Acteurs du lien social et familial, ex Centres sociaux / Petite enfance SNAECSO)	55 € au 1 ^{er} /01/2020 ⁷
Foyers de Jeunes Travailleurs - 16 juillet 2003	À compter du 1 ^{er} /04/2019 ⁸ : - la valeur de point socle (VSo) : 1,12 € ; - la valeur de point tranche supérieure (VTrS) : 1,10 €
Animation – 28 juin 1988	6,32 € au 1 ^{er} /01/2020 ⁹

VA : valeur actuelle – voir chapitre 13 Prix et salaires du Document de rentrée sociale 2020-2021

¹ Voir document de rentrée sociale, septembre 2020, chapitres 1, 13 et 14

² Voir la fiche n°103576 sur le site Uniopss-Uriopss – « Document de rentrée sociale et prévisions économiques 2020-2021 ».

³ Voir chapitre 13, « Charges sociales et fiscales » du Document de Rentrée Sociale.

⁴ Article 231 du CGI modifié par le décret du 2020-897 du 22 juillet 2020

⁵ Voir le chapitre « Prix et salaires » du Document de Rentrée Sociale. Au vu des annonces effectuées au sujet du point d'indice dans la fonction publique, et sauf changement de cap radical, le cadrage des augmentations générales en niveau semble très fermé. Les évolutions salariales relèvent de négociations globales entre les partenaires sociaux et avec les pouvoirs publics : les informations à ce sujet sont à collecter auprès des organisations employeurs.

⁶ Avenant n° 44 portant la valeur du point à 5,50 € applicable au 1^{er}/01/2020 en attente d'agrément.

⁷ Avenant 01-20 du 17/01/20 étendu par arrêté du 12 juin 2020 - JORF 26 juin 2020.

⁸ Étendu par arrêté du 17 février 2020 JORF 25 février 2020.

⁹ Étendu par arrêté du 5 février 2020 JORF 12 février 2020.